

Comité Local d'Information et de Concertation

ARKEMA usine de Saint Fons - Bluestar Silicones – HUNTSMAN - Rhodia Opérations usine de Saint-Fons Chimie – Rhodia Opérations Belle Etoile

Première réunion du 11 janvier 2008

à 10 heures 30 à l'Hôtel de ville de SAINT-FONS

Liste des participants

Collège « administration »

- M. Christophe BAY, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône,
- M. Patrick POQUET, Directeur du service interministériel de défense et de protection civile,
- M. le commandant GRANGE, représentant du service départemental d'incendie et de secours,
- M. Jean-François BOSSUAT, chef du groupe de subdivisions du Rhône à la DIRE Rhône-Alpes,
- M. Bruno DEFRANCE, représentant de la direction départementale de l'équipement,
- M. Bernard CHOLVY, Directeur du service chargé de l'inspection du travail de l'emploi et de la formation professionnelle.

Collège « exploitants »

- M. Claude CHAVANNE, Directeur de la société ARKEMA France,
- M. Jean-Franck FRAOLINI, Directeur de la société BLUESTAR SILICONES,
- M. Louis-Dominique KAUFFMANN, Directeur de la société HUNTSMAN,
- M. Didier ROCRELLE, Directeur de la société RHODIA OPERATIONS Usine de Saint-Fons Chimie,
- M. Patrick CLERET, Directeur de la Société RHODIA OPERATIONS Belle Etoile.

Collège « collectivités territoriales »

- M. Michel DENIS, Maire de Saint-Fons,
- M. Jacques POZZI, Adjoint au développement durable de la commune de Saint-Fons,
- Mme Mireille ELMALAN, Maire de la commune de Pierre-Bénite, représentée par M. MICHEL.

Collège « riverains »

- M. Serge PERRIN, riverain domicilié à Saint-Fons,
- M. Thierry MOUNIB, Président de l'association « Bien Vivre à Pierre-Bénite »,
- M. Manuel POMARES, riverain domicilié à Feyzin,
- Mme Martine MOIROUD, domiciliée à Irigny,
- M. Philippe CHIRIGNAN, représentant de l'Association Gerland Perspective.

Collège « salariés »

- M. Gérald BENSOUSSAN, Secrétaire du CHSCT de la société ARKEMA France,
- M. Christian LACOMBE, Secrétaire du CHSCT de la société RHODIA OPERATIONS Usine de Saint-Fons Chimie,
- M. CHAUSSENDE, Secrétaire du CHSCT de la société RHODIA OPERATIONS Belle Etoile.

Excusés :

- M. Michel REPELIN, Vice-Président du Grand Lyon,
 - M. Michel SERVONNET, Président du conseil de la ville de Pierre-Bénite,
 - Mme HURTREL, Présidente de l'association de défense et de valorisation du parc de Gerland,
 - M. ULME, Secrétaire du CHSCT de la société BLUESTAR SILICONES,
- M. PORTILLO, Secrétaire du CHSCT de la société HUNTSMAN.

Assistaient également à la réunion :

- Mlle Jacqueline LARGE, Directrice de la citoyenneté et de l'environnement, Préfecture du Rhône,
- M. Serge MONNIER, Sous-directeur de l'environnement, Préfecture du Rhône,
- Mme Gaëlle ARBEY, Adjointe au chef de bureau environnement industriel, Préfecture du Rhône,
- Mme Annie RAGOT, chef du bureau planification au service interministériel de défense et de protection civile, Préfecture du Rhône,
- M. Rénald VOILLOT, Adjoint au chef du Groupe de Subdivisions du Rhône (DRIRE Rhône-Alpes),
- Melle Stéphanie GOURMELEN, Inspectrice des installations classées, DRIRE Rhône-Alpes (GS69).

Compte-Rendu

Accueil

M. Michel DENIS, Maire de Saint-Fons, introduit la première séance du CLIC en adressant ses meilleurs vœux aux participants. Il a tenu à être présent en personne afin de montrer l'importance qu'il accorde à la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Cette réunion est l'occasion de s'interroger sur le devenir de la vallée de la chimie qui évolue et doit continuer d'exister. Les acteurs sociaux, politiques et économiques peuvent s'entendre sur ces questions. Celle, plus particulière, des risques technologiques, doit être affrontée de manière responsable, en bonne intelligence, afin de prendre la mesure de ses conséquences pour le territoire et la population.

Introduction

M. Christophe BAY, Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône remercie monsieur le maire pour son mot d'accueil et présente également ses meilleurs vœux. Il indique que cinq sites industriels sont concernés par ce CLIC.

Issu de la Loi Bachelot, le CLIC vise à organiser une structure d'information sur l'activité des entreprises concernées par la mise en œuvre des PPRT. En fixant des prescriptions en matière d'urbanisme, le Plan de Prévention des Risques Technologiques conditionne le devenir et le développement des communes concernées. Il faut donc faire preuve d'intelligence et de concertation afin de garantir la sécurité, sans enfreindre le développement. L'Etat compte donc sur les membres du CLIC, et notamment sur les exploitants, pour disposer des études de dangers nécessaires à l'élaboration des PPRT.

Dans le cas de la commune de Saint-Fons, l'objectif est d'aboutir à la prescription d'un PPRT inter-entreprises.

L'ordre du jour prévoit :

- la présentation des CLIC
- une présentation générale de chaque site
- la projection d'un film sur la démarche des PPRT
- une information sur les études de dangers
- l'élection du Président du CLIC. Sur ce point, M. Le Secrétaire Général propose une **co-présidence** entre le Maire de Saint-Fons, et l'Etat. **Il en est pris acte.**
- la présentation du Plan Particulier d'Intervention.

1^{er} débat relatif à la nomination des membres des collèges

M. Jean-Franck FRAOLINI, directeur de la société BLUESTAR SILICONES, souhaite pour les prochaines réunions que les membres des collèges puissent se faire remplacer, en cas d'empêchement, par les personnes de leur choix.

M. Didier ROCRELLE, directeur de la société RHODIA OPERATIONS Usine de Saint-Fons Chimie, souligne que cela est déjà possible pour les membres du collège « administration » qui ne sont pas nommés intuitu personae. Il ne devrait donc pas y avoir de différences avec les autres collèges.

Après relecture des textes, M. le Secrétaire Général de la Préfecture accède à leur demande.

M. Didier ROCRELLE ajoute qu'il aurait souhaité une concertation plus aboutie sur le fonctionnement du CLIC entre le moment de la première consultation des entreprises (en juin) et la date de prise de l'arrêté de désignation de ses membres (en décembre). Il constate notamment que le nombre de représentants de certains collèges est supérieur à celui des industriels (7 pour 5). En effet, la représentation des industriels au sein des CLIC est une opportunité pour qu'ils soient reconnus en tant que membres actifs de la concertation auprès des autres collèges, et notamment celui des associations.

I - Présentation des CLIC : cadre d'échanges et d'information

Au cours d'une projection, M. Rénald VOILLOT, Adjoint au chef de groupe de subdivisions du Rhône de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, en charge des établissements Seveso du Rhône, a fait un rapide rappel sur les textes en vigueur concernant le droit à l'information des citoyens sur les risques industriels (code de l'environnement, articles et décrets), la composition du CLIC, ses missions, les informations dont il est destinataire, ses actions, son fonctionnement et les outils mis à disposition des CLIC en Rhône-Alpes.

Trente-quatre CLIC se mettent progressivement en place en Rhône-Alpes, dont onze dans le Rhône. Dix ont été créés et six CLIC se sont déjà réunis.

M. VOILLOT précise également que les CLIC concernent les établissements Seveso seuil haut avec servitude. L'aire géographique du CLIC correspond à minima au périmètre d'exposition aux risques (périmètre PPI). Le CLIC est associé à l'élaboration des PPRT, et émettra un avis. Toute personne susceptible d'éclairer les débats peut être invitée.

Des tierces expertises, financées par le MEDAD dans le cadre d'un budget limité, peuvent être réalisées à la demande des membres du CLIC sur des aspects très ciblés. Il ne s'agit pas de tierce expertise au sens où on l'entend traditionnellement pour les études de dangers. Concernant la composition du CLIC, l'objectif est d'équilibrer le mieux possible la représentation des différents collèges.

Le secrétariat du CLIC est assuré par le SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise) et le financement du fonctionnement du CLIC par le Ministère de l'Ecologie via la DRIRE. La DRIRE participera avec les co-présidents du CLIC à la validation des comptes-rendus. Ceux-ci sont réalisés en Rhône-Alpes par trois prestataires retenus après appel d'offre par la DRIRE. Dans le cadre de l'information du public, deux outils sont en place : le site internet www.clicrhonealpes.com et la lettre d'information sur les risques industriels en Rhône-Alpes : **Regards sur le Risque**.

Une campagne d'information régionale concernant tous les établissements classés Seveso seuil haut sera lancée dans le courant de l'automne 2008.

II - Présentation des entreprises

RHODIA OPERATIONS Usine de Saint-Fons Chimie

M. Didier ROCRELLE présente le groupe RHODIA qui a une approche de développement durable et adopte un positionnement responsable vis-à-vis de la sécurité et de l'environnement. Historiquement, le site a été créé en 1861. Son activité s'est accrue jusqu'en 2004 où des difficultés économiques ont conduit à abandonner certains secteurs d'activité et à mettre en œuvre trois plans sociaux successifs (180 postes supprimés).

Sur le plan économique :

Le groupe est leader dans la production de certains produits comme la vanilline, l'aspirine (rhodine) et d'autres utilisés dans le secteur de la parfumerie (coumarine).

En terme de sécurité :

Le site de RHODIA OPERATIONS Usine de Saint-Fons Chimie accueille la plate-forme d'intervention des pompiers de Saint-Fons qui intervient également sur d'autres plate-formes industrielles de la commune comme BLUESTAR, RHODIA B.E., CRTL, Gepeif, GRE et ARKEMA.

M. ROCRELLE termine sa présentation en indiquant qu'un dispositif conjoint de « communication à chaud », en cas d'accident, a été mis en place avec la commune de Saint-Fons. En l'absence de question, le Secrétaire Général passe la parole pour la deuxième présentation. Il ajoute toutefois que dans le cas de RHODIA, comme pour d'autres sites industriels présents depuis longtemps dans la vallée de la chimie, l'urbanisation s'est largement développée autour.

RHODIA OPERATIONS Belle Etoile

M. Patrick CLERET, récent Directeur de la société, présente l'activité de la plate-forme, les risques en présence et les actions réalisées pour les prendre en compte.

Il présente tour à tour l'historique de la société, les productions, l'ambition de l'entreprise et sa démarche de développement durable (reposant sur cinq piliers : hygiène et sécurité, environnement, économie, développement social et qualité), ainsi que les moyens de mise en sécurité du site.

M. Patrick CLERET indique également que l'atelier Polyester a été arrêté en 1997 mais l'usine continue de manière importante la production de Sel Nylon.

Pour information, il évoque que les polyamides sont présents dans le marché de l'automobile, de l'habillement, de l'électricité et de l'électronique.

Les risques en présence et la sécurité :

La société RHODIA OPERATIONS Belle Etoile est classée Seveso Seuil haut du fait notamment du stockage de 10 000 tonnes d'Adiponitrile. D'autres risques existent du fait de l'utilisation d'autres matières premières (gaz, hydrogène etc.). Des phénomènes de surpression sont possibles. La sécurité est organisée sur deux axes : prévention et protection. L'axe fort étant la prévention.

Le site comprend un système nommé SIMSER+ sur lequel l'entreprise se fait évaluer régulièrement par des experts externes à la plate-forme. L'évaluation a lieu tous les trois ans. La dernière date de début 2007.

L'« accidentabilité » :

Le nombre d'accidents déclarés, comparé au nombre d'heures travaillées, permet de constater que le secteur de la chimie française obtient les taux les plus faibles. Cela est dû aux investissements réalisés en matière de formation, d'accompagnement des entreprises, etc. L'« accidentabilité » a donc diminué. Depuis 2005, la société RHODIA OPERATIONS Belle Etoile déclare entre un à deux accidents par an. Pour progresser, il faut désormais travailler sur les comportements humains.

Etudes de dangers :

Le Site de RHODIA a remis une étude de dangers pour l'établissement et début 2007 sur le secteur de chargement, déchargement, puis, en décembre, vient d'être remise l'étude de dangers relative au secteur HMD et Sel Nylon. Sous quelques mois va être remise l'étude relative à l'atelier POLARIS.

ARKEMA France à Saint-Fons

M. Claude CHAVANNE, Directeur d'ARKEMA France à Saint-Fons présente le site. L'entreprise est née en 2004 de la scission de la branche chimie de TOTAL dont le nom était ATOFINA. Le site de Saint-Fons est destiné à la production de PVC (Polychlorure de Vinyle).

D'un point de vue géographique et historique :

RHODIA se situe entre RHODIA OPERATIONS et BLUESTAR. Le site date de 1853. Il est le premier installé dans la vallée de la chimie. Saint-Fons était encore un hameau de Vénissieux. La ville de Saint-Fons s'est créée en 1880 autour de l'usine.

Au départ, la production concernait essentiellement la chimie minérale, l'acide sulfurique. Cette production est stoppée depuis. Aujourd'hui, ARKEMA Saint Fons est leader dans la production du PVC. Le site est d'ailleurs le premier lieu de production créé dans le monde après 1945.

D'un point de vue économique :

Le marché est organisé localement : les produits européens sont par exemple écoulés en Europe. En 1999 et 2003, les capacités de production ont augmenté. Mais en 2005 et 2006, d'autres activités ont été arrêtées et relocalisées en Allemagne et en Italie. Les investissements sont de l'ordre de 2,5 millions d'euros par an.

Le chlore, nécessaire à la production du PVC, et la soude, proviennent d'ARKEMA - Jarry près de Grenoble, et sont transportés par train et camion. L'usine produit des substances utilisées par RHODIA.

Concernant la sécurité :

Le site est dans une démarche de progrès permanent, il est certifié ISO 9001 et 14001 depuis 2000 et est audité selon un système international d'évaluation de la sécurité. Le site a obtenu le niveau 8 en 2006 (sur une échelle de 1 à 10).

5 % du chiffre d'affaires sont dédiés à la sécurité.

Les deux produits concernés par le classement Seveso seuil haut sont :

- les Chlorures de Vinyles Monomères (la quantité de CVM est de 5100 tonnes), stockés sous forme liquéfiée, avec pour principaux risques l'inflammation et l'explosion (pour les riverains) et un risque de toxicité chronique pour les salariés de l'entreprise.
- Le chlore est présent dans l'entreprise sous forme de liquide sous pression (145 tonnes). Les principaux risques sont l'explosion et la toxicité.

M. Claude CHAVANNE indique qu'un pipeline souterrain alimente la sphère de stockage de CVM située à Saint-Fons et celle du site de Balan dans l'Ain. Le chlore est acheminé par wagon et il existe un stockage confiné, fermé, contenant trois cylindres.

Pour maîtriser les risques, les sources possibles d'émission de produits inflammables sont recherchées. Sur les gros stockages, tout un système de protection est mis en place avec un débit d'arrosage très important en cas de fuite, avec des cuvettes déportées pour empêcher qu'il y ait un feu sous la sphère risquant de provoquer un phénomène de BLEVE.

Les meilleurs systèmes de protection existant sont mis en place pour ce type de stockage.

Pour le risque toxique, sont mis en place des systèmes de détection, de confinement, de rideaux d'eau et colonnes de lavage.

Deux accidents ont eu lieu concernant ARKEMA et les sous-traitants en 2007.

Enfin, est rappelé le calendrier de la remise des études de dangers.

BLUESTAR SILICONES

M. Jean-Franck FRAOLINI, Directeur de BLUESTAR présente le site qui s'appelait RHODIA SILICONES avant 2007. Il présente tour à tour la localisation géographique mondiale de l'entreprise, les chiffres clés, les sites de Rhône-Alpes et les produits fabriqués ainsi que les acheminements de produits entre les différentes entreprises. Il expose également l'historique de l'entreprise et indique qu'en 2008, sont prévues des évolutions structurelles pour permettre l'accroissement de la fabrication des produits qui se commercialisent bien.

Les produits fabriqués en Silicones sont présents dans notre quotidien. Ils sont très nombreux, une vitrine d'exposition les présente à la bibliothèque de la Commune de Saint-Fons.

Concernant la sécurité du site :

Les modèles HSE de Rhodia sont conservés. L'engagement HSE est signé par tous les membres de la direction.

Des démarches préventives et correctives individuelles et collectives sont mises en œuvre sur le site sachant que le risque zéro n'existe pas.

HUNTSMAN

M. Louis Dominique KAUFMANN indique que l'entreprise a été rachetée il y a peu de temps. Le site est classé Seveso II car des matières premières dangereuses y sont stockées.

Les risques :

Le rejet non maîtrisé de colorants est le principal risque lié à l'activité de l'entreprise. Les effluents sont traités avant rejet selon un procédé mis au point en 1990 sur le site. Aucun rejet ne part dans le Rhône. Les rejets peu ou pas pollués partent dans l'usine de traitement du Grand Lyon les autres sont dirigées vers la station de traitement du GEIPEIF. La réduction des déchets est régulière depuis une dizaine d'années.

L'organisation de la sécurité et les rythmes d'activité :

L'organisation est classique et comprend un système HSE. L'usine est par ailleurs classée ISO 9001. La production est réalisée en continu. Le travail se fait essentiellement en 3x8. L'organisation des équipes est cependant en cours de changement. Aucune activité n'a lieu sur le week-end.

Quatre accidents ont eu lieu en 2007, les comportements humains en sont la principale cause. L'objectif est de les faire évoluer. Des audits internes, par bâtiment, sont en cours pour amener les gens à avoir un comportement de sécurité et conserver leur attention à ce sujet.

L'entreprise concentre ses ambitions sur la sécurité, les questions économiques de production n'étant plus à l'ordre du jour puisque l'objectif est de quitter le site d'ici fin 2008 et de l'avoir nettoyé d'ici là.

Evolution économique :

L'entreprise était la propriété de CIBA jusqu'en 2006. La division qui fabrique les colorants a été rachetée par HUNTSMAN. Le site de Saint-Fons appartient toujours à CIBA et est loué à HUNTSMAN jusqu'en juin 2009. Après trois mois d'analyse des activités, leur arrêt sur le site de Saint-Fons a été annoncé à l'automne 2006 (en plus de deux sites aux Etats-Unis et un en Suisse). Des discussions ont eu lieu avec la Préfecture et les partenaires sociaux. Un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en place en 2007. L'arrêt de la production est prévu en juin 2008 et le transfert des process est en cours (80 % ont déjà été transférés).

Pour l'avenir du personnel, 50 personnes ont trouvé un emploi sur 217 affectées par le Plan Social. 50 environ seront soit en retraite soit en pré retraite. Il reste une solution à trouver pour 100 à 120 personnes.

M. CHIRIGNAN, de l'association Gerland Perspective, demande où sont transférés les process.

M. KAUFMANN répond qu'ils sont transférés en Chine, à différents clients et à Bâle. A la demande de Madame MOIROUD, riveraine domiciliée à Irigny, il précise qu'il s'agit de transfert de technologie et de procédés et non de produits.

III- Présentation du film sur les PPRT

Ce film, d'une quinzaine de minutes a été réalisé par l'INERIS pour le MEDAD.

IV- Bilan des études de dangers

M. Rénaud VOILLOT rappelle que la démarche des PPRT vise les établissements Seveso Seuil haut. L'un de ses objectifs est de protéger les personnes et notamment les riverains.

La durée de réalisation d'un PPRT est d'environ 18 mois et la démarche est conduite par l'Etat. Trois types d'actions sont possibles :

- celles qui visent à ne pas aggraver le risque existant (un zonage est déjà inscrit en ce sens dans les Plans Locaux d'Urbanisme sous forme de zone de Protection Eloignée (ZPE) et de Zone de Protection Rapprochée (ZPR) ;

- La nouveauté est de pouvoir réduire les risques existants en instaurant des mesures foncières comme l'expropriation. Un financement tripartite (collectivités, exploitants, Etat) est prévu pour cela.

- Des actions de réduction des risques à la source sont également envisagées à travers la prise de mesures supplémentaires qui pourront être financées, après signature d'une convention, par les collectivités, l'exploitant et l'Etat.

Il est toutefois souligné que des mesures complémentaires continueront à être prescrites très largement dans le cadre d'arrêtés préfectoraux qui accompagneront les industriels dans leur évolution pour réduire les risques à la source.

Auparavant, l'approche de prise en compte des dangers était déterministe. Aujourd'hui, l'approche est à la fois déterministe et probabiliste. Les exploitants doivent scénariser tous les phénomènes dangereux mais ceux-ci seront pris en compte selon de nouveaux critères faisant appel à la probabilité, à la gravité des événements potentiels et à leur intensité. Pour les cinq établissements concernés, plus de cent événements dangereux devront être examinés de manière détaillée.

Concernant l'intensité des effets : le seuil d'effet des zones de surpression est passé de 50 mbar à 20 mbar (le rayon d'effets de 20 mbar étant environ deux fois supérieur au rayon d'effets 50 mbar).

Jusqu'à maintenant, deux zones de risque étaient retenues. Désormais, 7 types de zones sont prévus. L'objectif est de mieux prendre en compte les risques dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation. Par ailleurs, avant 2003, les mesures visaient uniquement l'urbanisation future alors que maintenant l'urbanisation existante pourra faire l'objet de mesures foncières pouvant aller jusqu'à l'expropriation.

La mise en place du PPRT de Saint-Fons est à enjeu majeur. Cinq inspecteurs sont mobilisés pour examiner les études dans les prochains mois.

IV – Présidence du CLIC et désignation d'un membre du CLIC pour suivre la démarche PPRT

Pour la présidence : cf. Introduction de M. le Secrétaire Général page 2

Suivi de la démarche PPRT :

Les textes prévoient qu'un membre du CLIC suive la réalisation du PPRT. IL est de tradition qu'une personne issue du collège des riverains soit désignée. En concertation avec M. Jacques POZZI, il est suggéré que M. Serge PERRIN suive les travaux du PPRT. Celui-ci est d'accord. Il en est pris acte.

V- Présentation du Plan Particulier d'Intervention

Le Commandant GRANGE présente le PPI relatif aux cinq sites concernés. Une révision est engagée.

Il présente les différentes hypothèses d'accidents et les périmètres de risque correspondant à la limite des effets irréversibles pour une personne normalement exposée, non protégée.

Le plan devrait être proposé en février à M. Le Préfet.

Questions diverses

L'exposition aux risques de l'autoroute

M. Serge PERRIN, riverain à Saint-Fons, demande si les usagers de l'autoroute sont pris en compte comme cibles potentielles en cas d'accident dans le cadre de l'élaboration du PPRT et du PPI.

Le Commandant GRANGE répond qu'un travail est effectué avec les opérateurs de voirie pour éviter l'empilement des véhicules dans la zone dangereuse. Des mesures sont prévues avec les forces de police pour dégager au plus vite les gens qui seraient pris dans le périmètre. Les modélisations de ce type d'accident manquent dans le monde. A sa connaissance, ce type d'accident a eu lieu une seule fois au Canada, générant des évacuations massives d'automobilistes, cas de figure qu'il n'estime pas transposable.

Concernant le PPRT, peut-on envisager la fermeture de l'autoroute ?

M. Jean-François BOSSUAT, représentant de la DRIRE, indique que les autoroutes sont intégrées à la réflexion. M. Rénald VOILLOT ajoute qu'à la différence des PPI, la démarche des PPRT ne nécessite pas forcément de prendre en compte ces scénarios désastreux majeurs et très peu probables. L'approche étant en partie probabiliste.

Le risque d'attentat

M. CHAUSSENDE, secrétaire du CHSCT de RHODIA OPERATIONS Belle Etoile, demande si le risque criminel est pris en compte dans le PPRT.

M. Christophe BAY répond que les risques liés à l'activité de l'exploitant sont pris en compte et non les risques exogènes comme le risque d'attentat.

M. Jean-François BOSSUAT ajoute que le PPI prend en compte pour sa part les scénarios extrêmes comme ce type de risque.

M. Patrick POQUET, Directeur du SIRACEDPC, complète en indiquant que les établissements concernés par le PPRT sont des établissements Seveso Seuil haut qui font l'objet de mesures de protection qui ne relèvent pas de la compétence du CLIC mais qui sont effectivement mises en place.

Prochaine réunion

La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée mais elle aura pour objectif de fixer le périmètre d'étude du PPRT des cinq établissements. A la demande de M. ROCRELLE, M. le Secrétaire Général précise que la réunion aura lieu après la période des élections municipales, à partir de juin.

Fin de la séance à 12h30

Le Préfet du Rhône
Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général

Christophe BAY

Le Maire de Saint-Fons

Michel DENIS

pour expédition
le secrétaire du comité

Gérard BERNE